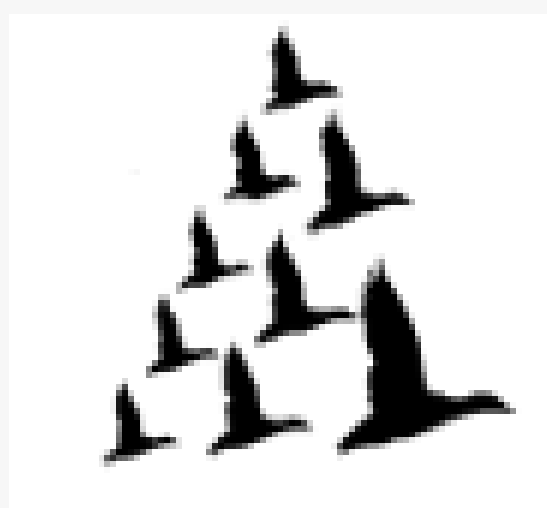




GUIDE DES BONNES PRATIQUES D'ÉLEVAGE DU GIBIER À PLUMES

BIEN FAIRE ET LE FAIRE
SAVOIR





SOMMAIRE



ALIMENTATION ET ABREUVEMENT p5 à 6

VENTILATION ET SANTÉ DES LOTS p7 à 9

IDENTIFICATION ET TRACABILITÉ p10

QUALITÉ DES OISEAUX..... p11 à 13

BIEN ÊTRE ANIMAL ET SÉVURITÉ p14 à 15

ENVIRONNEMENT p16 à 17

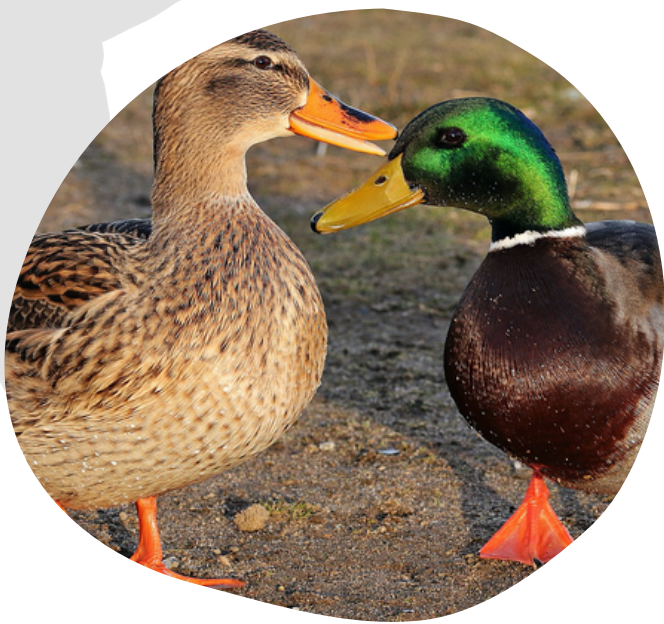


**Le Guide des Bonnes Pratiques d'Élevage
du Gibier à Plumes est avant tout une démarche volontaire, un souhait de
faire bien, mais aussi et surtout une envie de tendre vers l'excellence dans
son métier.**

L'objet de ce document reste malgré tout une trame permettant à l'éleveur de mettre en avant les difficultés au cours d'une campagne de production, de les analyser et de les corriger pour la campagne suivante. Les difficultés peuvent être d'ordre techniques, sanitaires, environnementales ou financières.

Le Guide des Bonnes Pratiques reprend point par point et en détails les éléments d'une pratique moderne, responsable et attentive aux attentes du public.

ADHERER AU GUIDE C'EST AUSSI PARTICIPER A LA PROMOTION COLLECTIVE DE LA FILIERE



Cette participation est une démarche professionnelle, qui promeut la filière du gibier, peu connue et reconnue par le public. Conduire une exploitation d'élevage requiert un savoir-faire professionnel qui garantit la santé des oiseaux dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Malheureusement, cette réalité reste méconnue. C'est donc à nous de mieux faire découvrir cette petite filière, tant montrée du doigt par le grand public.

ATTEINDRE L'EXCELLENCE

La rédaction de ce document repose essentiellement sur une amélioration perpétuelle de nos performances à diriger une exploitation. Tant sur le plan technique, sanitaire que financier. C'est une remise en cause incessante pour atteindre l'excellence.

LE SAVOIR FAIRE ET LE FAIRE SAVOIR

Si nous communiquons aujourd'hui, c'est que nous sommes sûrs de la qualité de nos pratiques. Alors, faisons le découvrir aux administrations concernées ainsi qu'au public.

MICHEL RAHMY
PRÉSIDENT DIRECTEUR
GÉNÉRAL
GROUPE LES GIBIERS DE LA
RONDE

GUIDE DES BONNES PRATIQUES D'ÉLEVAGE DU GIBIERS À PLUMES



Le nouveau Guide version 2023 renforce deux éléments majeurs Le bien-être animal et La protection de l'environnement.

La majeure partie des filières s'appuie sur un Guide des Bonnes Pratiques d'élevage, mais notre petite filière, celle du gibier, ne trouvait pas la nécessité d'en créer une. Sans doute une vaste erreur de notre profession. Le groupe Les Gibiers de la Ronde a été le premier élevage à se doter d'un Guide des Bonnes Pratiques avant tout à titre informel pour ses salariés, mais aussi pour informer l'administration de son bon vouloir d'adhérer à la lignée des professionnels de l'élevage.

La première version, éditée en 2014, ne prenait en compte que les aspects techniques et financiers de ce mode d'élevage. Très rapidement, elle sera rejointe par une version beaucoup plus étoffée en matière de **bien-être animal** mais aussi en faveur de la **protection de l'environnement**.

Le cœur de métier reposait sur la qualité du produit, mais l'environnement prend de plus en plus une place prépondérante dans les débats publics.

Il s'agit pour les éleveurs de conduire conjointement ces différents axes de travail :

- la sécurité du produit et celle de l'éleveur
- préserver la biodiversité de nos campagnes, la protection de nos ressources naturelles (l'eau) mais aussi les ressources énergétiques (gaz)

Ce sont les éléments clés d'une reconnaissance de notre filière dans les années à venir.

▶ ALIMENTATION ET ABREUVEMENT

1

L'Alimentation et l'abreuvement sont des éléments indispensables et primordiaux pour garantir la qualité du lot, une alimentation adaptée et une eau contrôlée.



1.1 Le nourrissage et l'abreuvement de nos oiseaux doivent être conformes à leurs besoins physiologiques.

- Les oiseaux reçoivent une alimentation suffisante en quantité et en qualité.

- La masse musculaire et l'état d'emplumement doit être conforme au stade physiologique de l'animal.

- L'abreuvement reste un élément majeur dans la croissance de l'oiseau, son contrôle est déterminant pour le développement de l'oiseau (bien distinguer les eaux de forage des eaux de réseau).

Une alimentation saine, équilibrée et un abreuvement de qualité, sont indispensables pour assurer au lot de bonnes conditions de vie, une santé correcte et un bon niveau de développement. Les pratiques des éleveurs ont ainsi pour objectifs :

- de fournir des aliments qui répondent aux besoins nutritionnels des oiseaux
- d'abreuver les oiseaux avec une eau de qualité et en quantité suffisante sans dégrader la ressource ni la gaspiller
- d'assurer les bonnes conditions d'hygiène au cours de la production des oiseaux, de la récolte, du stockage ou de la distribution de ces aliments
- de tracer l'ensemble des aliments à disposition des oiseaux

Le respect de la réglementation en matière d'hygiène et de traçabilité des aliments peut être contrôlé par la DDPP.

1.2 L'alimentation que je distribue aux oiseaux doit être maîtrisée en matière d'hygiène, de production, de conservation et de distribution.

- Limiter l'incorporation autre que le granulé ou la céréale dans l'alimentation de l'oiseau.
- Le stockage des aliments est primordial pour une bonne croissance.
- Limiter la contamination par les nuisibles.
- Nettoyer régulièrement les mangeoires.

1.3 Pour éviter la contamination accidentelle de mon lot ou de l'environnement, j'assure un stockage séparé et correct des aliments en fonction des stades physiologiques et vis à vis des produits potentiellement toxiques.

Pour prévenir la contamination :

- avoir une séparation physique des aliments et des produits toxiques
- aucuns produits toxiques ne doivent être accessibles aux oiseaux
- stocker des aliments différents dans des unités différentes
- les zones de stockage doivent être systématiquement nettoyées après chaque reprise d'activité



1.4 Pour la santé des oiseaux et pour protéger les points d'eau, je leur assure une eau d'abreuvement de qualité correcte et conforme à leurs besoins.

- L'accès au point d'eau des oiseaux doit être dégagé pour y être facile d'accès. L'eau doit être de qualité, visiblement propre, claire et régulièrement nettoyée.
- Les eaux d'étangs doivent être sous contrôle de température mais aussi de la physico-chimie.
- L'accès aux eaux d'étangs doit être aménagé et entretenu, ainsi que les berges.

1.5 Pour assurer la traçabilité des aliments livrés, il faut impérativement conserver les documents précisant la nature de ces aliments, leur quantité, origine et dans le meilleur des cas, un échantillon de chaque livraison dans un endroit sec et bien ventilé.

Mais également :

- archiver et conserver les documents (bon de livraison) permettant de préciser la nature, le vendeur, la date de livraison, et quantité pour chaque type d'aliment. Pour chaque livraison, facture avec toutes les informations ou bon de livraison avec numéro de silo
- la granulométrie des aliments doit être choisie en fonction de sa digestibilité et à la livraison, doit être conforme aux différents stades physiologiques des oiseaux
- l'identification des silos doit être voyante pour les chauffeurs

▶ VENTILATION ET SANTÉ DES LOTS

2

La ventilation des bâtiments d'élevage longtemps délaissée est un élément primordial pour la santé du lot. L'observation des lots un élément majeur d'anticipation pour le diagnostic de l'état de santé du lot.

Avoir des oiseaux en bonne santé est bien entendu essentiel pour les oiseaux eux-mêmes, mais c'est aussi un élément de santé publique et de protection des personnes qui travaillent sur l'exploitation. Il s'agit de diagnostiquer, d'anticiper et d'éviter une contamination entre les oiseaux par les hommes mais aussi de ne pas contaminer les produits vendus.

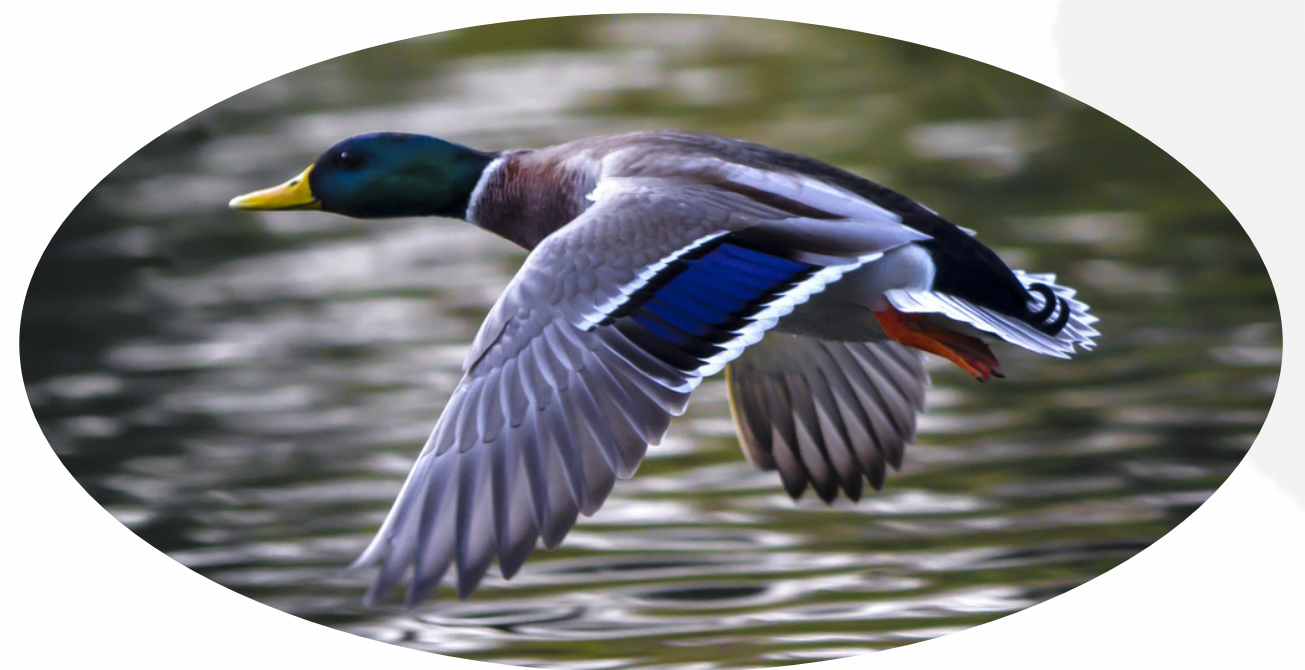
Des oiseaux en bonne santé sont un gage de qualité. De plus, ils sont moins coûteux et plus simple à conduire en élevage.

L'éleveur a de très nombreuses responsabilités dans le domaine de la santé animale. Des points sont notamment de surveiller dans le cadre de ces conditions :

- le respect des formalités sanitaires
- surveiller l'état de santé de ses oiseaux et les soigner si nécessaire, avec l'appui de son vétérinaire
- tenir des installations propres
- assurer la traçabilité des traitements vétérinaires en conservant les ordonnances et en notant les traitements réalisés dans le registre d'élevage.

2.1 Je maîtrise les risques sanitaires sur la base des dernières visites vétérinaires

- Une visite vétérinaire mensuelle est à prévoir



2.2 La maîtrise d'une bonne ventilation des ses bâtiments d'élevage permet de contribuer à la croissance régulière de ces oiseaux. La gestion de cette ventilation repose sur les éléments suivants :

- ventilation du volume sans créer de courant d'air
- assèchement du bâtiment pour éviter de se retrouver en zone humide ; propice au développement des bactéries
- renouvellement de l'air ambiant permettant d'évacuer le dégagement de monoxyde de carbone, s'il s'agit de salle chauffée

Ces précautions sont aussi une sécurité pour l'éleveur et les salariés présents.

2.3 Pour garantir la bonne utilisation des médicaments je fais faire un bilan sanitaire annuel à mon vétérinaire. Il redéfinit alors le protocole de soin pour l'année de production en cours.

- Une visite annuelle pour le bilan sanitaire et le protocole de soin est à faire.
- Les ordonnances sont à conserver dans un registre d'élevage.
- Je dois disposer d'une ordonnance pour chaque utilisation soumise à prescription.
- Il faut s'assurer de la qualité de conservation et des enregistrements des documents informatiques.

Pour garder une trace des événements et faits je consigne le tout dans le registre d'élevage et j'assure la transmission des consignes sanitaires.

2.5 Par mesure de prévention je tiens mes installations propres.

- Je dois nettoyer régulièrement et désinfecter si nécessaire, les bâtiments d'élevage entre chaque bande.
- Le plan de dératisation doit être tenu à jour et les pièges régulièrement vérifiés.
- Les pédiluves à l'entrée de chaque bâtiment doivent être changés tous les jours.
- Les intervenants extérieurs doivent respecter les consignes sanitaires sur l'élevage.

2.4 Pour éviter la contamination des lots je dois isoler les lots malades

- Le lot contaminé ou suspect doit être isolé dans un lieu adapté.



2.6 Pour garantir la bonne utilisation des produits vétérinaires, il est indispensable de les conserver dans un lieu approprié et fermé à clé.

- Je dois ranger les médicaments et le matériel de soin dans une armoire à pharmacie ou local dédié à cet effet, local fermé, propre et rangé.
- Je dois conserver au frais les médicaments qui le nécessitent.
- L'ouverture d'un produit doit faire l'objet d'un marquage date d'ouverture
- Je dois éliminer les médicaments périmés.

2.7 L'utilisation de produits vétérinaires exige un respect des délais d'attente prévus avant la commercialisation des oiseaux. Pour cela, l'isolation des lots en traitement est indispensable pour ne pas faire passer dans le circuit de consommation des produits avec des résidus médicamenteux.

- Il faut respecter les délais d'attente des produits vétérinaires et avoir un dispositif de repérage des lots traités. Tous les lots en traitement doivent être enregistrés dans le registre d'élevage et consignés.



2.8 Pour limiter les risques de contamination des lots, la collecte des cadavres doit s'effectuer de manière journalière ce qui permet aussi d'observer les lots et d'anticiper les dérives. Les déchets vétérinaires doivent aussi être collectés.

- La collecte des cadavres s'effectue tous les jours pour y être stocké dans un congélateur.
- Les déchets vétérinaires (produits vétérinaires périmés ou aiguilles utilisées) sont stockés dans un local avant de passer dans le circuit de collecte de ces déchets organisés par les cabinets vétérinaires.

2.9 Pour protéger ma filière je me dois d'informer mon vétérinaire sanitaire des lots contaminés ou en traitement afin d'établir un suivi de lot jusqu'au retour à la normale des mortalités :

- s'engager à ne pas laisser sortir des lots dont le délai d'attente n'est pas échu
- informer son vétérinaire sanitaire des lots en traitement

IDENTIFICATION ET TRAÇABILITÉ

3

Pour garantir la parfaite traçabilité des lots selon les espèces, j'assure leurs identifications sur un registre d'élevage conformément aux règles en vigueur. Chaque bande dispose d'un numéro d'identification qui sera affecté dans un bâtiment ou une volière disposant d'un numéro INUAV

La traçabilité des oiseaux constitue un enjeu majeur pour la santé humaine et animal.

Si les oiseaux sont bien identifiés et tracés, on peut les retrouver ou retrouver les produits qui sont issus si un problème sanitaire survient.

Une identification à jour est également utile à la gestion technique des lots.

Les éleveurs ont la responsabilité d'assurer :

- l'identification du lot par voie électronique dès sa naissance
- la traçabilité du lot sera effective dès la mise en bâtiment de démarrage via un numéro INUAV puis en parquet et volière
- l'ensemble de ces données sont consignées dans un registre d'élevage pour y être consultables à n'importe quel moment

L'identification s'appuie sur une réglementation communautaire, elle est suivie par le vétérinaire sanitaire puis contrôlée par les services vétérinaires du département.

3.1 Dans un souci de traçabilité des lots, j'affecte et déclare le jour de l'éclosion du lot.

3.2 Pour permettre le suivi permanent des lots, mes documents d'identification sont à jour :

- tout évènement sur le lot doit être consigné dans le registre
- une trace écrite ou informatique de ces évènements doit suivre le lot

3.3 Pour que chaque lot puisse être tracé après son départ de l'élevage, je conserve l'information sur l'exploitation.

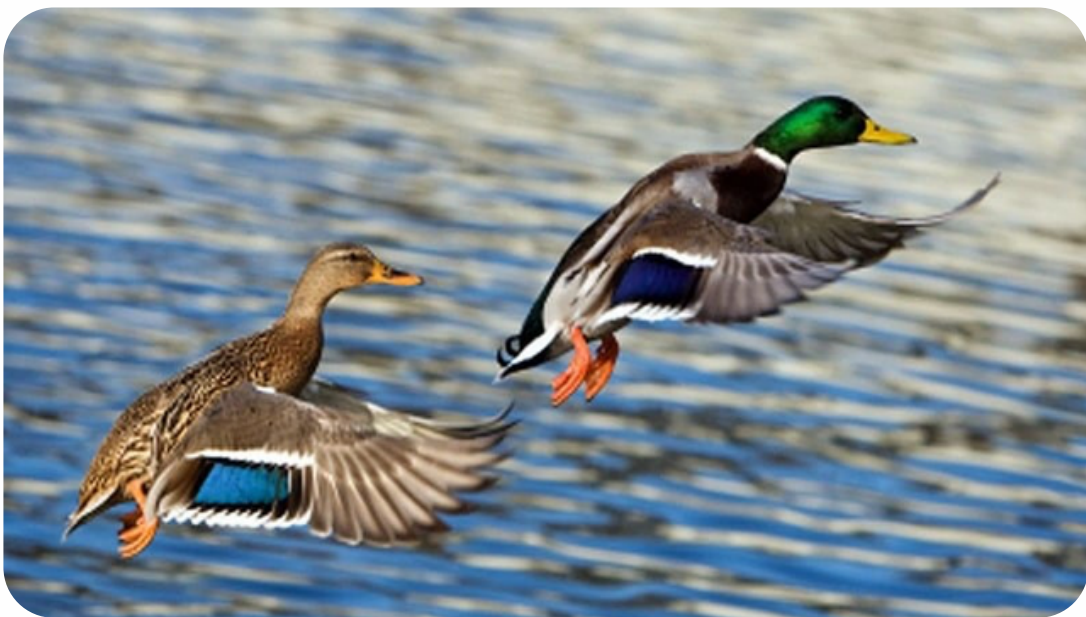
- Je dois conserver la destination de ces oiseaux et remplir le registre entrées sorties.
- Je m'assure de la qualité de conservation des documents (bon de livraison, facture, bon d'équarrissage).



▶ QUALITÉ DES OISEAUX

4

La qualité de mes oiseaux passe avant tout par leurs bons états sanitaires. Pour cela, mes pratiques d'hygiène en production sont le point de départ en production pour réaliser des oiseaux de qualité.



4.1 Pour éviter tout risque sanitaire, je dois m'assurer du bon fonctionnement de mes installations.

Je dois réaliser des contrôles internes réguliers pour déterminer ou non si le matériel est conforme avant la mise en production :

- vérification des installations électriques (lumière, chaînes d'alimentation, pompe doseuse...)
- vérification du circuit de distribution de l'eau de boisson
- vérification de la ventilation (dans le cas ventilation dynamique)
- vérification du circuit chauffage et du matériel
- vérification régulière du bon fonctionnement de ces 4 organes vitaux

De bonnes conditions d'élevage agissent directement sur la qualité des oiseaux. Ces dernières favorisent la bonne croissance des oiseaux et leur bien-être.

Les pratiques des éleveurs et leurs équipements permettent d'assurer :

- aux oiseaux un développement satisfaisant
- un état de bien être
- des conditions de travail satisfaisantes pour l'éleveur
- la qualité des oiseaux produits

4.2 Par souci d'hygiène et de sécurité, j'assure la propreté et le rangement du matériel présent sur le site de production. Un bon éclairage des installations permet un contrôle visuel et la sécurité du personnel qui y travaille :

- nettoyage, désinsectisation et désinfection des locaux entre chaque bande
- remise en état des équipements d'élevage ainsi que leur entretien et désinfection
- tous les dispositifs de sécurité du matériel doivent être fonctionnels pour mettre en sécurité le personnel

4.3 Pour éviter le développement de germes il faut maintenir une pression sur les populations bactériennes, virales et parasitaires.

- Pour les parasites, une désinfection régulière des parcours met une pression sur les parasites présents au sol.
- Pour les bactéries, un nettoyage et une désinfection entre chaque bande permet de maintenir la pression sur le développement bactérien.
- Pour les virus, en plus du nettoyage et de la désinfection régulière, des vides sanitaires permettent aussi de réduire ce risque.

4.5 Les bâtiments d'élevage, les volières et parcours doivent subir une désinfection de surface mais aussi une désinfection volumétrique des salles.

Le couvoir fait aussi l'objet d'une surveillance accrue puisque le passage des œufs sera le point de départ de la phase d'élevage.

- contrôle interne visuel dans un premier temps puis chiffonnette permettront de définir l'état sanitaire des installations.
- un vide sanitaire prolongé permet aux bâtiments d'élevage et parcours une maîtrise sanitaire.



4.4 La maîtrise de l'état sanitaire des oiseaux passe avant tout par une hygiène des eaux d'abreuvement mais également par une très bonne ventilation des bâtiments d'élevage.

- Les eaux d'abreuvement peuvent être de trois origines : réseau, forage et étangs.
- L'eau de réseau est naturellement potable.
- L'eau de forage doit être maîtrisée par addition de produits chimiques (chloration, peroxyde acidification...)
- La gestion de la qualité des eaux d'étangs reste plus compliquée, une vidange régulière des étangs doit être effectuée pour renouveler l'eau et un curage des fonds pour éliminer la charge bactérienne.

Le circuit de distribution de cette eau doit être complètement nettoyé avant de faire passer de l'eau.

- La ventilation des bâtiments d'élevage permet une croissance optimale de l'oiseau, cette ventilation peut être statique ou dynamique.

4.6 Toujours dans un souci de qualité des oiseaux le contrôle visuel est l'indicateur principal de ce métier.

L'éleveur arrive à déterminer en examinant ses lots si la croissance est régulière :

- l'emplument est déterminant dans l'évolution du stade physiologique
- le comportement de l'oiseau permet de donner des indices aussi à l'éleveur sur les jours à venir.
- l'état des fientes au sol
- le taux de mortalité est aussi un indicateur

L'ensemble des contrôles visuels est renforcé par des analyses bactériologiques, virologiques ou parasitaires pour confirmer ou infirmer certaines hypothèses.



► BIEN ÊTRE ANIMAL ET SÉCURITÉ

5

Pour mes oiseaux, et pour assurer la sécurité des personnes qui travaillent à leur contact, j'assure au lot de bonnes conditions d'hygiène et de bien-être.

5.1 Pour leur hygiène et leur confort, je garantis à mes oiseaux un niveau de propreté correct quel que soit le climat

La propreté des oiseaux est prédominante dans la présentation et la commercialisation.



La sécurité des personnes qui travaillent sur l'exploitation de manière régulière ou occasionnelle est un enjeu essentiel pour les éleveurs.

Le Guide l'aborde dans ses différents chapitres, notamment au travers de la sécurité sanitaire et de l'hygiène, de l'éclairage et du rangement des locaux. Ce chapitre met plus spécifiquement l'accent sur les occasions de contact homme-animal (manipulations, bâtiments ...) et sur le recensement général des risques pour les personnes qui travaillent sur l'exploitation.

Le bien-être des animaux participe à leurs performances, à leur santé et aux conditions de travail des éleveurs. Il constitue un enjeu éthique et social important. Il est contrôlé dans le cadre de la confidentialité des aides.

Il se décline autour des axes suivants :

- préserver et suivre la santé des oiseaux
- assurer aux oiseaux une alimentation et un abreuvement sain et suffisant
- limiter les sources de stress ou de blessures et de faciliter les relations homme-animal ou entre animaux.
- offrir aux animaux des conditions de vie correctes en bâtiments comme en volières

5.2 Pour le bien être de mes oiseaux, pour pouvoir les soigner et travailler en toute sécurité, ces derniers sont produits dans des bâtiments suffisamment ventilés, aérés et dans des conditions conformes à leurs besoins :

- bâtiments de démarrage suffisamment aérés, permettant un renouvellement d'air mais sans courant d'air
- lumière naturelle suffisante pour que les oiseaux soient bien visibles et le personnel en sécurité de jour, éclairage possible de nuit
- en cas de ventilation dynamique, disposer d'un système de secours
- respecter les densités des lots
- prévoir la sortie des oiseaux en parcours le plus tôt possible

5.3 Pour le confort des oiseaux et ma sécurité, la manipulation des oiseaux doit s'effectuer sans brutalité :

- manipulation des oiseaux dans le respect du bien-être animal
- l'utilisation d'équipements appropriés aux différentes manipulations (aiguilles...)
- soins individuels si besoin (infirmierie)

5.5 En volière et parcours les oiseaux doivent disposer d'abris naturels et artificiels :

- les abris naturels doivent être préservés (haie, sous-bois...)
- les abris artificiels doivent être entretenus pour protéger les oiseaux des intempéries

5.7 Pour assurer la sécurité des personnes, j'analyse les risques sur mon exploitation :

- identifier les différentes sources de risques avec les personnes qui travaillent ou interviennent dans l'exploitation et chercher à les limiter
- remplir et posséder le document unique de prévention des risques

5.4 Pour limiter le stress des oiseaux j'adapte mes gestes lors de manipulations et au cours de la période d'élevage :

- privilégier les manipulations en présence des soigneurs
- la pose de systèmes anti-picages doivent être appropriée et sans préjudice et séquelles pour l'oiseau

5.6 Pour leur bien-être, je veille à éviter les blessures de mes oiseaux

- les conditions de logement, les matériels et équipements ne doivent en aucun cas blesser des oiseaux



▶ ENVIRONNEMENT

6

Je participe pleinement à la protection de l'environnement.

La protection de l'environnement est un enjeu important pour l'élevage. C'est aussi une question qui regroupe de nombreux domaines :

- la préservation des paysages et de la biodiversité
- la production d'énergies, les émissions ou stockage de carbone ou de gaz à effet de serre
- la protection de l'eau au niveau de sa qualité (par la gestion de la fertilisation, des phytosanitaires et l'épuration des eaux usées)

Les réglementations sur l'environnement sont nombreuses et vérifiées avec un certain nombre de pratiques agricoles et environnementales dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC.

Ainsi, sont concernés les éleveurs par le règlement sanitaire départemental dans les zones vulnérables.

6.1 Pour préserver la ressource en eau, je stocke les effluents d'élevage de telle sorte qu'ils ne contaminent pas le milieu.

- Je surveille l'étanchéité des bâtiments d'élevage et des ouvrages de stockage des fientes, pas d'écoulement dans le milieu naturel, assainissement des eaux usées.

6.2 Protéger l'eau, les cours d'eau ou étangs :

- prévoir des curages réguliers pour éviter un stockage d'azote trop important dans l'étang
- ne pas fertiliser ou la traiter



6.3 Pour préserver la biodiversité et parce qu'elles stockent du carbone, je respecte les zones semi naturelles et les surfaces toujours en herbe de mon exploitation

- Préservation des zones semi naturelles (haie, talus, bosquet...)

6.4 Par respect de l'environnement et des paysages, j'ai identifié et j'utilise des filières de traitement adaptées aux différents déchets ou sous-produits sur mon exploitation :

- assurer le recyclage ou le traitement des déchets (plastiques, huiles de vidange...)
- veiller à limiter le volume de déchets
- conserver les bons d'enlèvements des déchets dangereux

6.6 Pour économiser l'eau, je surveille mes consommations, je limite les fuites d'eau et mets en place des pratiques économes

- Surveiller la consommation d'eau
- réparation systématique des fuites d'eau
- mettre en place des pratiques qui permettent de limiter les consommations ou de recycler l'eau

6.8 Pour préserver la santé des hommes et des oiseaux et protéger l'environnement je raisonne et j'enregistre mes traitements phytosanitaires et suis attentif à utiliser ces produits efficacement et conformément à la réglementation

- enregistrement régulier
- être attentif aux conditions d'applications
- avoir recours à des pratiques qui permettent de raisonner et limiter l'utilisation de produits phytosanitaires

6.5 Pour assurer la sécurité des personnes et éviter des fuites dans le milieu naturel, je stocke les produits phytosanitaires dans un milieu fermé. J'utilise aussi le matériel de protection adéquate pour manipuler ces produits :

- présence d'un local ou d'une armoire de stockage des phytosanitaires
- avoir la formation Certiphyto
- utiliser le matériel de protection et prendre des précautions d'usage

6.7 Pour économiser de l'énergie, je suis attentif à mes consommations de fioul, de gaz et d'électricité.

- faire contrôler les tracteurs pour limiter les consommations
- suivre ses consommations d'énergie fossile
- prévoir des systèmes pour économiser de l'énergie

6.9 Parce que l'aspect de mon exploitation participe à l'image de mon métier et par souci d'hygiène et de sécurité des personnes, mon exploitation dispose de voies d'accès correctes et des abords

- assurer des voies d'accès en bon état, propres et d'accès
- faire disparaître le matériel hors d'usage
- ranger son matériel
- aménager et entretenir les abords de l'exploitation